



**NATIONS UNIES**  
**CONSEIL**  
**DE SECURITE**



Distr.  
GENERALE  
S/13737/Add.45  
17 novembre 1980  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

EXPOSE SUCCINCT DU SECRETAIRE GENERAL SUR LES QUESTIONS DONT EST SAISI  
LE CONSEIL DE SECURITE ET SUR LE POINT OU EN EST LEUR EXAMEN

Additif

Conformément à l'article 11 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le Secrétaire général présente l'exposé succinct suivant.

La liste complète des questions dont le Conseil de sécurité est saisi figure dans les documents S/13737, daté du 11 juillet 1980, S/13737/Add.35, daté du 10 septembre 1980 et S/13737/Add.38 daté du 3 octobre 1980.

Au cours de la semaine qui s'est terminée le 15 novembre 1980, le Conseil de sécurité ne s'est prononcé sur aucune de ces questions.

A sa 2255<sup>ème</sup> séance, tenue le 12 novembre 1980, le Conseil de sécurité a examiné la question intitulée "Date des élections destinées à pourvoir deux sièges vacants à la Cour internationale de Justice" et adopté à l'unanimité la résolution 480 (1980) dont le texte suit :

Le Conseil de sécurité,

Apprenant avec regret les décès de MM. Richard R. Baxter et Salah El Dine Terazi, juges à la Cour internationale de Justice, survenus les 25 septembre et 4 octobre 1980, respectivement,

Constatant que, de ce fait, il y a deux sièges à pourvoir à la Cour internationale de Justice pour la période non encore accomplie du mandat des juges décédés, et qu'il convient de pourvoir ces sièges conformément aux dispositions du Statut de la Cour,

Notant que, conformément aux dispositions de l'Article 14 du Statut, la date des élections destinées à pourvoir ces sièges doit être fixée par le Conseil de sécurité,

Décide que les élections destinées à pourvoir les sièges vacants auront lieu le 15 janvier 1981, à une séance du Conseil de sécurité ainsi qu'à une séance de l'Assemblée générale lors de la reprise de sa trente-cinquième session.